



# S.D.P.M. S.D.P.M.

SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

1<sup>er</sup> SYNDICAT PROFESSIONNEL ET INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE  
40 DELEGATIONS – 150 SECTIONS LOCALES  
REVUE NATIONALE TIRAGE A 15 000 EX.

14 clos de la Haute Lande  
33125 HOSTENS  
☎ 0.826.81.68.93  
☎ 05.24.84.12.27

president@sdpm.net

HOSTENS, le 26 mars 2012.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### TOULOUSE

#### LA MAIRIE DESARME LES POLICIERS MUNICIPAUX : LE SDPM ENGAGE LA RESPONSABILITE DE LA MAIRIE

Après le drame que nous avons vécu à TOULOUSE, la Mairie avait décidé de réarmer en urgence, les policiers municipaux en journée.

En effet, le Maire est le responsable de la sécurité des espaces publics et des abords des établissements scolaires. De part cette décision, le Maire de TOULOUSE avait pris la mesure du fait qu'un dangereux individu pouvait à tout moment abattre un policier en faction devant un établissement scolaire.

L'actualité démontre que le SDPM a raison : ces crimes abominables indiquent malheureusement que l'insécurité, le fanatisme ou la folie meurtrière sont désormais partout, et qu'aucun lieu, aucune ville, n'est protégée.

Depuis l'arrestation du malfaiteur et la levée du plan vigipirate écarlate, le Maire de TOULOUSE et son adjoint M. HAVRIN, **notoirement responsable des questions de police municipale auprès de M. HOLLANDE**, ont décidé de désarmer en journée la police municipale.

Le SDPM estime que le Maire met désormais en toute connaissance de cause, ses agents de police municipale en danger en les exposant sur la voie publique désarmés.

Les policiers municipaux ne sont pas des pions que l'on arme ou désarme au gré des évènements, jusqu'au jour où un policier municipal de TOULOUSE, ne se relèvera pas.

**En cas de blessure ou pire d'un policier municipal désarmé, le SDPM déposera plainte au pénal contre la commune de TOULOUSE pour mise en danger de la vie d'autrui.**

Toute mission étant potentiellement dangereuse, le SDPM demande aux policiers municipaux de TOULOUSE de basculer toutes les demandes d'intervention en journée, vers la police nationale, puisqu'il existe une convention entre ses deux services.

Bien entendu, la police nationale ne peut pas gérer l'ensemble des interventions effectuées par la police municipale. **Les élus de TOULOUSE doivent donc prendre leurs responsabilités** en réarmant la police municipale.

Contact presse : ☎ 06.22.71.42.45 – ☎ 05.24.84.12.27 ✉ [president@sdpm.net](mailto:president@sdpm.net)



WWW.SDPM.NET